

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour du point n°2

- 1 - Approbation du compte rendu du 20 octobre 2011
- 2 - Critères de choix des bénéficiaires de la Prime d'Excellence Scientifique et modalités d'attribution
- 3 - Présentation de conventions de recherche :
 - Accord cadre ALSTOM (LAMIH)
 - Contrat de recherche « Cabine Tramway » (LAMIH)
 - Convention CAMVS (LMCPA)
 - Conventions GFC (LMCPA)
 - Contrat de recherche « Micro piliers en PZT sur Si » (IEMN DOAE)
 - Protocole d'entente SIC-CAS - ECNU (IEMN DOAE)
 - Contrat de recherche et de développement « Capteur gélification fromage » (IEMN DOAE)
- 4 - Demandes de financement auprès du Conseil Régional et de l'UVHC pour l'organisation de manifestations scientifiques du second semestre 2012 :
 - ISIVC 2012 (IEMN DOAE)
 - Les relations de Nestroy et Schnitzler avec la France (CALHISTE)
 - The Age of Outrage - Le temps de l'indignation dans la littérature britannique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles (CALHISTE)
- 5 - Budget initial recherche 2012

1 – Approbation du compte rendu du 20 octobre 2011

Voté à l'unanimité.

2 – Critères de choix des bénéficiaires de la Prime d'Excellence Scientifique et modalités d'attribution

M. ARTIBA énonce les modalités d'attribution de la PES pour l'année 2011.

Les enseignants-chercheurs évalués sont ceux ayant déposé un dossier de candidature auprès de l'instance nationale d'évaluation compétente pour l'attribution de la PES. Son avantage réside dans le fait qu'il s'agit d'une évaluation par les pairs et par discipline, selon quatre critères :

- 1 – les publications
- 2 – l'encadrement doctoral / scientifique
- 3 – le rayonnement
- 4 – la responsabilité scientifique

L'instance nationale attribue une note allant de A à C pour chacun de ces critères, en résulte une note globale.

M. ARTIBA souligne qu'il est important de préciser qu'il s'agit d'un concours, la note n'est donc pas fidèlement représentative de la qualité scientifique de l'enseignant-chercheur. Ceux ayant obtenu la note « A » sont considérés comme de très bons chercheurs pour cette « cuvée ». Si l'Université avait eu les moyens financiers, une évaluation complémentaire en interne aurait été intéressante.

L'instance nationale disparaîtra le 31 décembre 2012. Lors de la dernière Conférence des Présidents d'Universités (CPU), les Vices-Présidents CS de France se sont interrogés sur la manière de continuer à recourir à des experts au niveau national. Ils souhaitent en effet conserver une évaluation garantissant la neutralité avec au moins une évaluation nord/sud et au mieux une évaluation par grandes régions : est/ouest/nord/sud (option choisie par la Bretagne), car l'évaluation en interne n'est pas chose aisée. Certains souhaitent que le CNU se prononce sur l'évaluation des enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas l'avis de la CPU car le CNU réalise déjà leur évaluation individuelle. M. ARTIBA préconise une évaluation par les experts en externe sur une portion géographique importante.

Cette année à l'UVHC, 41 dossiers de candidature ont été déposés pour l'obtention de la PES au titre de la campagne 2011, l'évaluation globale par l'instance nationale a été la suivante :

- 8 classés « A »
- 10 classés « B »

- 23 classés « C »

Des critères de choix des bénéficiaires ont ainsi dû être décidés par l'établissement. Sur le plan national, il est très vivement conseillé d'octroyer la PES à l'ensemble des « A », ce qui est également le choix de l'UVHC. Sur les 8 personnes ayant obtenu pour note globale « A », près de la moitié ont cette note dans les quatre domaines d'évaluation précédemment cités.

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur ce premier critère de choix.

Contrairement à ce qui avait été décidé pour la campagne 2010, au vue de l'enveloppe financière consacrée à la PES cette année, il est impossible de donner celle-ci également à tous les classés « B ». Le montant de cette enveloppe est de 74 000 euros pour les bénéficiaires de l'année 2011, afin de pouvoir se maintenir dans les 300 000 euros consacrés à la PES cette année (sachant que celle-ci est donnée pour une durée de 4 ans).

Des critères objectifs ont donc été essentiels pour le choix des « B », il s'agit des 5 premiers au classement, c'est à dire :

- 3 « B » avec 3 « A »
- 2 « B » avec 2 « A » et 2 « B »

Au total, 13 bénéficiaires de la PES, avec les montants suivants pour les enseignants-chercheurs (sans distinction de corps) :

- 7 000 euros pour l'ensemble des classés « A »
- 4 000 euros pour l'ensemble des classés « B »

Ces critères représentent la tendance globale sur le plan national. Aucune université en France n'octroie la PES aux classés « C ». Voté favorablement à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration qui se réunira le 16 décembre sera appelé à arrêter par un vote les critères ci-dessus énoncés. L'attribution nominative des bénéficiaires sera entérinée suite à ce vote, lors du Conseil Scientifique restreint qui se tiendra le même jour.

M. ARTIBA informe les membres du Conseil Scientifique qu'à ce jour sept universités sont sous tutelle du rectorat et 40 % des universités rencontrent de très importantes difficultés financières. La tutelle du rectorat signifie que la politique financière l'établissement est menée entièrement par celui-ci (ce qui a notamment pour conséquence la suppression des primes - pour les enseignants-chercheurs et pour le personnel administratif).

3 – Présentation de conventions de recherche :

Accord cadre ALSTOM (LAMIH)

M. KAZMAREK, présente l'objet de cet accord cadre qui est de définir les conditions selon lesquelles les parties entendent réaliser des programmes spécifiques ainsi que les droits et obligations des parties en matière de protection des résultats, de droits de propriété intellectuelle et d'exploitation. Il cite également les domaines de collaboration que celui-ci vise.

Contrat de recherche « Cabine Tramway » (LAMIH)

M. MOUCHEL, recruté sur ce projet, présente les enjeux de ce contrat qui est un accord de collaboration de recherche spécifique conclu avec ALSTOM, en application de l'accord cadre cité précédemment. Cette recherche s'intéresse notamment au futur système d'aide à la conduite élaboré par ALSTOM. Cette étude s'inscrit dans un futur projet plus vaste qui pourrait aboutir à la conception d'un nouveau système de contrôle de l'état de vigilance des conducteurs dans le ferroviaire et à un travail de recherche sur la gestion des alarmes.

Financement de l'industriel : 25 200 euros pour 8 mois (recrutement principalement).

Convention CAMVS (LMCPA)

Cette convention est présentée par M. LAURENT, personnel relais-valorisation auprès d'entreprises locales et extra locales (analyses, expertises, études, conseil et veille technologique). Cette activité est soumise à une obligation de résultats auprès d'une trentaine d'entreprises par an, ce qui représente pas moins de 200 prestations (entre 100 000 et 120 000 euros de recettes par an). La convention CAMVS concerne une subvention accordée par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre au LMCPA pour soutenir l'activité de transfert du laboratoire auprès des entreprises de la région. Cette subvention est renouvelée chaque année, elle permet de couvrir les salaires de deux ingénieurs et d'une secrétaire à mi-temps, qui constituent la cellule valorisation du LMCPA.

Financement par la CAMVS : 76 531 euros pour un an.

Conventions GFC (LMCPA)

Présentation réalisée par M. LAURENT. Il s'agit d'une convention conclue avec le Groupe Français de la Céramique, dont Mme LERICHE est présidente, qui permet de couvrir les frais de secrétariat liés à l'activité de cette association.

Financement par le GFC : 18 600 euros pour un an.

Contrat de recherche « Micro piliers en PZT sur Si » (IEMN DOAE)

M. REMIENS présente ce contrat conclu avec Jean-Selva RATTINACANNOU (JSR), relatif à la fabrication et à la caractérisation de micro piliers en PZT. L'étude porte sur la caractérisation de films minces de PZT et des micro structures par la gravure de ces films, et sur la fabrication de prototypes basés sur ces micros structures ; le but étant de réaliser de la microchirurgie sur chacun des piliers de PZT pour en améliorer la résonance. Il s'agit d'un sujet que M. REMIENS n'a pas souhaité développer en détails. Les applications développées par JSR, industriel connaisseur du milieu des micro-systèmes, sont en effet confidentielles. Dans le cadre de ce contrat, d'autres brevets pourront être déposés, un post-doctorant a également été recruté pour dix mois. Financement de l'industriel : 92 374 euros pour 10 mois.

Protocole d'entente / accord cadre SIC-CAS - ECNU (IEMN DOAE)

M. REMIENS présente cet accord cadre visant à favoriser la coopération des parties chinoises (*Shanghai Institute of Ceramics, Chinese Academy of Sciences* et la *East China Normal University*) et françaises suite au séminaire qui s'est tenu à l'UVHC les 5 et 6 décembre 2011, notamment en matière d'accueil de chercheurs juniors et seniors. Un aspect formation au niveau des masters est également visé dans cet accord qui vient renforcer encore davantage la collaboration de longue date (amorcée en 2003) qu'entretiennent le SIC-CAS et l'ECNU avec l'IEMN.

Contrat de recherche et de développement « Capteur gélfication fromage » (IEMN DOAE)

M. NONGAILLARD présente ce contrat, conclu avec la société BEL, connue pour son savoir faire en matière de produits utilisant des fontes de fromages. La recherche a consisté de janvier à juillet 2011 à valider le potentiel d'une méthode acoustique dans le suivi du changement d'état d'un lait emprésuré et de son raffermissement en y intégrant les contraintes de l'industrie agroalimentaire. La deuxième étape consiste à développer un capteur industriel implantable en paroi de cuve (essais prévus sur installation industrielle début février 2012). Cela devrait aboutir à une opération de transfert vers un fabricant de capteur ou de cuve fromagère, et à un contrat commercial. Il est également envisagé de déposer un brevet. Financement par l'industriel : 39 249 euros pour environ 19 mois.

4 – Demandes de financement auprès du Conseil Régional et de l'UVHC pour l'organisation de manifestations scientifiques du second semestre 2012

ISIVC 2012 (IEMN DOAE)

M. François-Xavier COUDOUX réalise la présentation de ce colloque intitulé « International Symposium on Image/Video Communications », organisé du 4 au 6 juillet 2012 à l'UVHC, et pour lequel il demande un financement de 2 000 euros au CS et 3 000 euros au Conseil régional. Voté favorablement à l'unanimité.

Les relations de Nestroy et Schnitzler avec la France (CALHISTE)

Cette manifestation scientifique, qui aura lieu les 11 et 12 octobre 2012 à la FLLASH, est organisée par Mme CAGNEAU, M. LACHENY et M. ZIEGER qui en présentent les objectifs, le programme et le budget prévisionnel. Un financement de 2 500 euros est sollicité auprès du Conseil Scientifique et 2 500 euros au Conseil régional. M. ARTIBA indique que la somme demandée à l'établissement proviendrait de l'enveloppe de 5 000 euros octroyée annuellement par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole à l'UVHC pour les manifestations scientifiques organisées en SHS. Voté favorablement à l'unanimité.

M. GAZALET demande pourquoi une ligne de dépenses et recettes concernant la FLLASH figure dans le budget prévisionnel (au lieu de « UVHC »). M. ZIEGER répond que cela a pour but de valoriser la composante qui accueille le symposium.

The Age of Outrage - Le temps de l'indignation dans la littérature britannique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles (CALHISTE)

Mme AMSELLE présente ce symposium organisé les 19 et 20 octobre 2012 à l'UVHC et au Phénix, dont l'objet est l'étude de la manière dont la rébellion est transcrite, tant dans le fonds que dans la forme dans la littérature britannique. Mme AMSELLE sollicite pour l'organisation de cette manifestation scientifique une aide de 2 000 euros de la part du Conseil Scientifique, et 1 500 euros de la part de la Région. Le CS se prononce favorablement à l'unanimité.

Ces demandes de financement seront votées lors du CA du 16 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration valide systématiquement les demandes de financement suite à leur présentation au Conseil Scientifique, M. ARTIBA remercie donc le Premier VP du CA : M. FLAMME d'avoir toujours suivi l'avis émis par le Conseil Scientifique sur ces questions. Il rappelle par ailleurs que les manifestations qui seraient organisées ailleurs qu'à l'UVHC ne seraient pas subventionnées par l'établissement.

Les inscriptions aux colloques scientifiques sont onéreuses (en moyenne 450 euros par étudiant), M. ARTIBA remercie donc la CAVM de son aide pour les SHS dont la culture n'est pas de faire payer les inscriptions et qui ont donc plus de difficultés à trouver des sources de financement.

5 - Budget initial recherche 2012

M. FLAMME présente le budget initial de la recherche pour l'année 2012. Les dotations des laboratoires de l'UVHC ont été directement communiquées à leurs directeurs. M. FLAMME annonce que le budget est assez difficile à équilibrer cette année. Il est constaté une augmentation des dépenses alors que les recettes attendues ne sont pas assurées, tout comme une augmentation de la masse salariale alors que le Ministère n'augmente pas la dotation de l'Université.

La dotation globale de l'établissement à la recherche s'élève à 1 252 758 euros (elle est donc un peu plus élevée que l'an dernier) ; les ressources affectées ne sont pas prises en compte dans le budget. Les contrôleurs financiers ont demandé leur réintégration au budget, ce qui sera donc réalisé lors d'une DBM (passage en Conseil Scientifique puis en Conseil d'Administration). Cela permettra une meilleure visibilité des moyens dont dispose la recherche.

Le dialogue de gestion pour 2013 sera entamé dès septembre 2012, les besoins seront revus à la baisse à tous les niveaux (composantes de recherche, de formation, services généraux). Un plan global d'investissement sera établi à l'échelle de l'établissement et concernera donc également la recherche.

Les dépenses se répartissent principalement entre trois grandes catégories : les contrats de recherche, la politique scientifique et les actions d'accompagnement de la recherche.

Le budget de la politique scientifique s'élève à 151 640 euros, la plus grande partie de ce budget sera consacré à la communication, en effet des plaquettes spécifiques à la recherche pour chacune des composantes de recherche seront réalisées. 12 % de ce budget seront alloués à l'aide aux manifestations scientifiques.

M. GUERRA demande des précisions sur le reversement du préciput des contrats de recherche ANR et souhaiterait obtenir plus de détails sur le budget recherche. M. FLAMME lui répond qu'une nouvelle présentation sera réalisée en Conseil Scientifique lorsque les données seront fiabilisées.

M. FLAMME fait un point sur les heures d'enseignement complémentaires effectuées à l'UVHC. Il a été constaté un excédent de 20 000 heures attribuées aux composantes, une diminution de 8 000 heures est donc prévue pour cette année. Certains enseignants ne font en effet pas assez de recherche mais des heures d'enseignement complémentaires, qui sont versées en supplément de leur salaire bien que les textes réglementaires énoncent qu'elles ne peuvent être permises si la part de recherche et d'enseignement n'est pas effectuée. Cette situation est injuste vis-à-vis des chercheurs qui réalisent parfois plus de 50 heures de recherche par semaine et qui ne sont pas rémunérés en proportion du travail fourni (seule la PES existe pour eux). Les moyens sont donc mis en œuvre pour parvenir à un changement de cet état de fait.

Mme TRUFFERT, directrice du Service Commun de la Documentation, a vu le budget alloué au SCD baisser considérablement cette année. Cette diminution de dotation l'a contrainte à annuler certains périodiques électroniques qui, eux, augmentent (de 15 % en moyenne) ; le cumul représentant une diminution de budget de près de 30 % en 3 ans. Certains projets de recherche s'appuient également sur cette documentation, et peuvent donc en être lésés.

Valenciennes, le 20 décembre 2011

Le Vice-Président Recherche et Valorisation



A. ARTIBA

Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Valorisation

Présents :

Collège A : Mme HARMAND
MM. GAZALET, GUERRA, NONGAILLARD, VRANCKEN, ZIEGER

Collège B : M. SODAÏGUI

Collège C : Mmes DUCRET, PETILLON
MM. ADAM, MENET, POLET

Collège E : Mme GIRARD
MM. DANJOU, GARÇON

**Personnalités
extérieures :** MM. DELBECQ, KAMINSKI

**Invités
permanents :**

MM. FLAMME, VAGANAY

Invités :

Mmes AMSELLE, CAGNEAU, TRUFFERT
MM. COUDOUX, DE LA ROSA, HERBIN, KAZMAREK, LACHENY, LAURENT, MOUCHEL, REMIENS

**Ont donné
pouvoir :**

M. CATTAN à Mme HARMAND, Mme LERICHE à Mme PETILLON, M. LOCHEGNIES à M. GUERRA,
M. GUIZARD à M. ADAM, M. MENET à M. GARÇON, M. POLET à M. VRANCKEN, Mme MAYEUR à
M. SODAÏGUI, Mme GUILAIN à Mme GIRARD, M. PAPIN à M. DELBECQ, M. RIVENQ à M. ZIEGER,
M. CADET à M. NONGAILLARD

Excusés :

Mmes BONNAFOUS, MAIRESSE, PAILLOUS
MM. DE LA ROSA, DUBAR